

BAT YE'OR

**PEUPLES DHIMMIS:
NATIONS MORTES-VIVANTES**



Photo de couverture :

JUIFS YEMENITES A SANA'A début 20e siècle

L'édit ci-dessous fut écrit de sa propre main par l'Imam Séid Yahyé Ibn Mohamed, chef religieux et politique du Yémen. En 1905, l'Imam le donna aux Juifs en leur promettant de les protéger "s'ils voulaient se tenir à leur place". En 1921, l'ancienne loi ordonnant la conversion forcée des orphelins juifs fut rééditée. Cet édit demeura en vigueur durant tout le gouvernement de l'Imam et jusqu'au départ pour Israël des Juifs en 1948-1950.

1905

Édit promulgué au Yémen par l'Imam Yahyé

Au nom d'Allah le miséricordieux et plein de clémence.

Voici le règlement que je donne pour tous les israélites qui doivent rester soumis à mes lois et payer l'impôt sans rien y changer.

Je rappelle les paroles vieilles d'années et leur signification; je rappelle les devoirs que les Turcs ont oubliés et qu'on observait du temps des pieux Imams, avant le triomphe des gens ignorant la loi.

Les juifs peuvent être tranquilles et être assurés de leur existence, s'ils paient régulièrement le djizia.

Tout mâle ayant atteint l'âge de treize ans est soumis à cet impôt [...] et, par cela, leur sang sera conservé sous notre domination.

Personne ne peut se dispenser de verser cette taxe avant la fin de l'année [...] suivant qu'il est dit dans le Coran, le livre reçu d'Allah [...]

Les juifs ne doivent pas :

- 1) Elever la voix devant un musulman,
- 2) Construire des maisons plus hautes que les maisons des musulmans,
- 3) Frôler un musulman en passant dans la rue,
- 4) Faire le même commerce que les Arabes,
- 5) Dire que la loi musulmane peut avoir un défaut,
- 6) Insulter les prophètes,
- 7) Discuter de religion avec un musulman,
- 8) Monter sur les bêtes suivant l'usage à califourchon,
- 9) Cligner des yeux en apercevant la nudité d'un musulman,
- 10) S'occuper de leur loi hors de leurs temples,
- 11) Elever la voix pendant les prières,
- 12) Sonner du schofar avec éclat,
- 13) Donner de l'argent à intérêt, ce qui peut amener la destruction du monde,
- 14) Ils doivent toujours se lever devant les musulmans et les honorer en toutes circonstances.

Y. Sémach, *Une Mission de l'Alliance au Yémen*, Paris 1910, pp. 38-40.

Les quatre photos du dhimmi proviennent du Maroc et du Yémen parce que ces deux pays, fermés à l'influence européenne, conservèrent leurs traditions et par conséquent le statut du dhimmi jusqu'au vingtième siècle.

Copyright © 1977 & 1978 Bat Ye'or. Tous droits réservés.

PEUPLES DHIMMIS : NATIONS MORTES-VIVANTES

par
BAT YE'OR

INTRODUCTION

*Détache les chaînes de la méchanceté,
Dénoue les liens de la servitude,
Renvoie libres les opprimés,
Et que l'on rompe toute espèce de joug.*
—Esaïe, ch. 58, v. 6

Il existe de par la terre des peuples qui n'ont plus d'âme. Fuites et exils ont assourdi les souvenirs, éteint le regard, étouffé la parole. S'ils feuilletent un manuel d'histoire, lisant leur passé, ils sourient mélancoliques et contraints : aujourd'hui ils n'existent plus. Peuples vaincus, ils furent rejetés par l'Histoire dans l'humble anonymat des masses exploitées, lesquelles avec leur sang, leur sueur, leurs larmes édifièrent la civilisation de leurs oppresseurs. Aussi vont-ils de par le monde sans racines et sans mémoire, aliénés oubliés du temps, atomisés... portant leur nostalgie comme un boulet.

Quand l'historien, déchiffrant l'histoire par la lorgnette du vainqueur, les rencontre au tournant des siècles, éloquents en leur silence funèbre, il estime "tolérant" le génocide qui les décima, oubliant que le silence des peuples est aussi celui des *goulag*. Certains survivent exsangues : ce sont les Samaritains. D'autres résistent et quand leur lutte explose, le monde se souvient du courage : ce sont les Maronites. D'autres combattent seuls, parlant d'indépendance : ce sont les Kurdes. Certains en exil se désespèrent : ce sont les Arméniens, les Assyriens chrétiens. Certains se résignent : ce sont les Coptes. D'autres encore exhument leur culture détruite par l'occupant sur leurs terres libérées : ce sont les Israéliens. Nombreux et divers, ils partagent tous un même destin : depuis treize siècles, ils résistent au-delà de l'endurance humaine pour survivre.

En cette année de lutte contre le racisme, l'oppression, l'impérialisme, le colonialisme, nous avons voulu nous souvenir d'eux. Et évoquant l'appel des Indiens d'Amérique à l'ONU*, nous nous sommes demandés si un martyrologue enduré durant treize siècles ne justifiait pas *enfin* la reconnaissance des droits nationaux et des droits humanitaires des peuples dhimmis, dépositaires des valeurs culturelles et nationales des civilisations les plus antiques.**

* Conférence internationale non-gouvernementale sur la discrimination à l'égard des populations indigènes, tenue au Palais des Nations à Genève du 21 au 23 septembre 1977.

**Les articles qui suivent ont paru dans *Rond Point* (Bruxelles) en janvier, mai et octobre et dans *Centrale* (Bruxelles) en juin 1977. Ils sont publiés ici dans une version révisée.

JUIFS EN COSTUME DHIMMI (DEBDOU, MAROC)



(Schulmann 1955)

“C’est à Maroc [Marrakech] et à Mequinez qu’ils [les Juifs] ont obtenu d’abord l’usage de ce foulard, comme un moyen de protéger les oreilles. En réalité, ils voulaient se soustraire à une insulte accoutumée des enfants maures qui se faisaient un jeu de leur enlever le bonnet, marque de servitude. Ils n’ont pas le droit de lier le foulard sous le menton par un noeud double; ce noeud doit être simple et le foulard ôté en présence des autorités musulmanes... Ils sont obligés de porter toujours le manteau noir ou le bleu foncé (ya’lak); ce n’est que par tolérance qu’ils revêtent le slam blanc, petit manteau utile contre les ardeurs du soleil. Le capuchon du manteau, en drap bleu, ne peut se rabattre sur la tête, dans la crainte qu’on ne confonde de loin un Juif avec un Maure; car le Maure porte quelquefois le capuchon de même couleur, seulement avec une bordure différente.

Il faut d’ailleurs que le bonnet noir reste toujours apparent. De plus, le manteau doit s’ouvrir un peu à droite et le capuchon retomber sur l’épaule gauche, de manière à gêner le mouvement du bras, autre marque de servitude.”

Abbé Godard, *Le Maroc, note d’un voyageur, 1858-59*, Alger 1860, p. 35 in J. Goulven, *Les Mellahs de Rabat-Salé*, Paris 1927, pp. 27-28.

LE DHIMMI

Le mal radical dans l'aliénation, c'est l'oubli – Robert Misrahi

Il ne peut guère être question dans le cadre d'un article d'énoncer autre chose que des généralités. Encore faut-il pour qu'elles suscitent une résonance chez le lecteur, qu'il soit muni de quelques notions élémentaires. C'est pourquoi il a paru utile de préciser dans un bref schéma le cadre socio-économique où évoluèrent les nations *dhimmi*, et de s'abstenir pour des raisons de clarté et de place d'en analyser le substrat historique avec ses modalités dans le temps et l'espace.

Le terme "dhimmi" désigna, après l'expansion arabe, les peuples indigènes non-arabes et non-musulmans, Juifs, Chrétiens, Zoroastriens (Persans), dont les territoires passèrent sous la domination arabo-musulmane. Il signifie : protégé, parce que ces populations furent protégées en théorie, sinon toujours dans la pratique, du massacre, du pillage, de l'esclavage, de l'exil, par les termes d'un pacte passé entre vainqueurs et vaincus. En contre-partie de cette protection, les dhimmi devaient se soumettre à un code de prescriptions dont le résumé ci-dessous ne donne que les lignes générales. Forcément le contrôle de tous ces peuples étrangers amena la minorité arabe conquérante à adopter une politique oppressive de plus en plus dure à l'égard des peuples dominés. Pour justifier ces abus, le pouvoir s'appuya sur des valeurs religieuses au détriment des versets coraniques recommandant la charité et la fraternité. C'est ainsi qu'un événement éminemment politique et banal : conquête de territoires étrangers et asservissement des peuples conquis, intégra le potentiel religieux du *djihad*, guerre sainte avec son corrélatif indispensable, l'oppression de l'infidèle. Aussi quoique la condition du dhimmi soit le miroir d'une intolérance religieuse – guère exceptionnelle d'ailleurs dans l'histoire humaine – seul son caractère politique : spoliation et asservissement de l'indigène, retiendra notre attention.

Une civilisation dhimmie se caractérise par une langue, une histoire, une culture et des institutions politico-juridiques spécifiques, élaborées par une nation sur un territoire, avant l'annexion de ce territoire par les conquérants arabes. Les termes civilisation ou peuple dhimmi se réfèrent à la nation dont l'origine ethnique se situe sur ce territoire et cela quelle que soit la parcellisation actuelle de cette nation. Appartiennent aux civilisations dhimmies les individus qui se sont transmis leurs valeurs singulières, indépendamment des pérégrinations et des points d'attache résultant de la perte de l'indépendance territoriale, de l'occupation, de l'oppression et de l'exil. Ainsi, qu'il soit d'Occident ou d'Orient, un Juif appartient à une civilisation dhimmie s'il accepte de perpétuer et d'assumer les valeurs nationales et culturelles d'Israël. Il en est de même des Arméniens, des Assyriens, des Maronites et des autres peuples qui, après la conquête de leur territoire, furent assujettis à une législation déshumanisante qui les décima ou les força à vivre en exil.

Exploitation économique

Sur les terres laissées aux indigènes dhimmis, un impôt, le *kharadj*, était prélevé. Cet impôt symbolisait l'arabisation de la terre des dhimmis, c'est-à-dire son annexion au patrimoine de la communauté arabo-islamique. Au début de la colonisation, les terres données en fiefs aux conquérants étaient exonérées du *kharadj*.

Chaque mâle dhimmi, excepté en théorie les malades, les vieillards, les esclaves, payait une taxe de capitation, la *gizya*. Cette taxe symbolisait l'assujettissement et l'humiliation du vaincu.

Les dhimmis payent aussi le double des taxes dues par le Musulman. En outre les rançons (*avaries*) étaient fréquemment extorquées aux communautés indigènes juives et chrétiennes, sous la menace de sanctions collectives allant jusqu'à la torture et la mort.

Discrimination politico-économique

Il était interdit au dhimmi, sous peine de mort :

- de porter ou de posséder des armes,
- de lever la main contre un Musulman, fût-il un agresseur attentant injustement à sa vie,
- de s'allier aux ennemis des Arabes,
- de critiquer l'Islam, le Prophète et les Anges,
- de se convertir à une religion autre que l'Islam et, s'étant converti à l'Islam, de revenir à sa religion première,
- de se lier par le mariage ou des relations sexuelles avec une Musulmane,
- d'occuper une fonction lui conférant une autorité sur un Musulman.

Les dhimmis devaient :

- vivre séparés des Musulmans, dans des quartiers spéciaux dont on fermait chaque soir les portes, ou, comme au Yémen, à l'extérieur des villes musulmanes,
- avoir des maisons plus basses que celles des Musulmans,
- pratiquer leur culte en secret et en silence,
- enterrer leurs morts en courant,
- se garder d'exhiber leurs objets de culte tels croix, bannières, livres saints,
- se différencier des Musulmans par l'aspect extérieur,
- porter des vêtements distinctifs tant par les formes (longueur, formes des manches) que par les couleurs spécifiques assignées à chaque groupe de dhimmis, Juifs, Samaritains, Chrétiens,
- avoir des tombes différentes de celles des Musulmans.

Il était interdit aux dhimmis :

- de s'approcher des mosquées ou d'entrer dans certaines villes très saintes qu'ils souilleraient,
- d'avoir des coiffures, ceintures, chaussures, selles, ornées ou semblables à

celles des Musulmans, tous les éléments de leur apparence extérieure devant souligner l'humilité, la misère et l'abjection de leur condition.

Il leur était interdit de monter à cheval et à chameaux, animaux trop nobles pour eux. Ils ne pouvaient utiliser que des ânes, mais hors des villes et à condition d'en descendre chaque fois, à la vue d'un Musulman. A diverses époques, des signes distinctifs leur furent imposés dans les bains publics; dans certaines régions l'accès des bains fréquentés par les Musulmans leur fut interdit.

Le dhimmi devait :

- se hâter dans les rues en passant toujours à la gauche du Musulman auquel il était recommandé de le serrer sur les bords,
- marcher les yeux baissés,
- accepter les insultes sans répondre,
- rester debout en présence des Musulmans dans une attitude humble et respectueuse,
- leur céder les meilleures places,
- ne parler que pour leur répondre.

Toute contestation entre un dhimmi et un Musulman était jugée par un tribunal islamique où le témoignage du dhimmi était irrecevable. Le droit de défense leur était retiré dans tout litige avec un Musulman.

En Afrique du Nord, au Yémen, en Irak, les corvées les plus répugnantes étaient exigées des Juifs, le samedi et les jours de fête: bourreaux, fossoyeurs, nettoyage des latrines publiques, etc. Le mépris de la vie des dhimmis s'exprimait dans l'inégalité des peines sanctionnant le délit. Ainsi le châtement punissant le meurtre s'atténuait considérablement si la victime était dhimmie, sa vie étant inférieure à celle d'un Musulman. Dans la pratique l'assassin d'un dhimmi n'était généralement guère inquiété, celui-ci pouvant justifier son acte en accusant sa victime d'avoir blasphémé l'Islam ou d'avoir agressé un Musulman.

La fréquentation des dhimmis était en outre fortement déconseillée aux Musulmans et si leur contact ne pouvait être évité, il était recommandé de le limiter au strict nécessaire et de ne leur témoigner qu'aversion et mépris.

Ce bref résumé ne donne que les lignes générales des règles qui structurèrent une oppression qui se développa ou s'atténa alternativement selon des modalités propres à chaque région. En échange de ces obligations exigées des dhimmis, on tolérait qu'ils vivent sur leur sol désormais arabisé. Cette tolérance n'était pas définitive. Deux conditions pouvaient l'abroger : la décision unilatérale du khalife d'exiler les dhimmis, et les infractions à ces règles qui autorisaient des représailles individuelles ou collectives contre les communautés dhimmies allant jusqu'au pillage et au massacre.

L'application de ces règles dépendait des circonstances politiques et du bon vouloir des monarques. Elles furent estimées "tolérantes" par certains orientalistes et aussi, évidemment, par ceux qui, chargés de les appliquer, en bénéficiaient. Mais telle n'est point l'opinion de la victime. Car comment une oppression peut-elle se justifier ou être estimée "tolérante" sinon en déshumanisant ceux

qu'elle asservit ? D'ailleurs on sait que, prétextant l'inégalité des hommes, tout colonisateur ou négrier estime son joug tolérant et généreux. Précisons encore que les Arabes n'inventèrent point cette législation. Ce fut le clergé byzantin qui l'élabora et en arma le pouvoir impérial pour détruire Israël dans sa patrie et dans la diaspora. Les conquérants d'Arabie l'islamisèrent, la développèrent et l'utilisèrent pour anéantir à leur tour le judaïsme et le christianisme oriental et nord-africain sur le plan politique, économique, religieux et culturel.

La condition des dhimmis chrétiens s'alléga à la suite des pressions exercées par l'Europe occidentale pour protéger les Chrétiens d'Orient, les pèlerinages en terre Sainte et les échanges commerciaux avec l'Orient. Dans la seconde moitié du 19^e siècle, les organisations juives occidentales purent, secondées par les consuls européens, améliorer la condition du dhimmi juif. Ce n'est qu'avec la colonisation européenne, qui proclama l'égalité de jure entre Musulmans, Chrétiens et Juifs, que les dhimmis, libérés de la discrimination, purent jouir de la sécurité et d'une certaine aisance économique.

Après la décolonisation, les gouvernements arabes adoptèrent une politique d'arabisation intensive. Effacer les séquelles de la colonisation européenne signifia, en ce qui concerne les minorités nationales indigènes, le rétablissement d'une discrimination politique, économique, sociale et culturelle qui visait à leur retirer les libertés dont elles avaient joui sous la colonisation. Cette discrimination ajustée à des formulations idéologiques nouvelles se manifesta par la promotion de l'élément arabo-musulman au détriment des cultures et des nationalismes indigènes pré-islamiques. Ceux-ci se trouvèrent soit combattus comme les nationalismes assyrien, kurde, sioniste, maronite, soit pulvérisés comme les Coptes. Ainsi étaient rétablies la supériorité et la domination de la communauté arabo-musulmane sur les nationalismes orientaux indigènes tandis que le parabolisme réaffirmait le principe impérialiste de domination universelle qui avait été à l'origine de la colonisation arabe du Proche-Orient.

DOCUMENT

1851

Le dhimmi exclu de la justice

"Il est de mon devoir de rapporter à votre Excellence que les Juifs à Hébron ont été très alarmés par les menaces des Musulmans au commencement de Ramadan [...]"

Les Juifs s'étant plaints qu'un esclave libéré nommé Saad Allah leur était plus odieux que n'importe quelle autre personne à Hébron et que Abderrahman l'avait libéré presque immédiatement après l'avoir condamné à la prison, je m'adressais au Pacha pour que Saad Allah soit conduit à Jérusalem.

Son Excellence ordonna que le coupable fût examiné par le Conseil de Hébron, et conduit, s'il avait été condamné, à Jérusalem pour être puni.

En conséquence, un Conseil se réunit là durant cinq heures et il en résulta un rapport (Mazbata) rédigé et signé par le Mufti et le Kadi, déclarant que personne excepté les témoins juifs n'était apparu, "et nous n'acceptons pas le témoignage des Juifs". Saad Allah fut par conséquent acquitté [...]"

Lettre (15.7.1851) de James Finn, consul britannique, Jérusalem, à Sir Stratford Canning, Ambassadeur britannique à Constantinople. (F.O. 78/ 874, No 10)

A.M. Hyamson, *The British Consulate in Jerusalem in relation to the Jews of Palestine*, London 1939, Part I, p. 171.

DU DHIMMI A L'ETAT DHIMMI

Ceux qui ne peuvent se rappeler le passé sont condamnés à le répéter – Georges Santayana
(Inscription à l'entrée du musée de Dachau)

Dans les motivations qui contribuèrent à l'élaboration de la condition du dhimmi, le caractère politique de la relation du vainqueur au vaincu paraît l'élément prédominant. Il y a lieu ici de distinguer entre le sort des territoires non-arabes et celui de leurs peuples, tel qu'il fut déterminé par le conquérant arabo-musulman. En ce qui concerne les territoires, quelles qu'aient été les modalités de la conquête, ils sont définitivement annexés par la communauté arabo-islamique : la terre est arabisée. En ce qui concerne les peuples, le droit islamique distingue selon que la capitulation ait été obtenue par les armes ou par traité, mais dans les deux cas, l'indigène qui refuse de se convertir n'est toléré en Islam que s'il devient un dhimmi. L'arabisation de la terre se concrétise par une taxe foncière (*kharadj*) prélevée à l'origine sur les terres laissées aux cultivateurs dhimmis. Impôt qui est versé à la communauté arabo-islamique car les dhimmis et le produit de leur travail appartiennent collectivement à la communauté métropolitaine.

L'arabisation du sol ou expropriation implique la rupture du lien liant l'indigène à son territoire et désormais le dhimmi sera "toléré" sur son sol par l'étranger qui en aura pris légalement possession puisque la prise par la force est légale.

Exploitation du dhimmi

Ayant exproprié les indigènes par le droit légitime des armes, le vainqueur s'efforcera de bâtir sa puissance en affaiblissant les masses indigènes par l'exploitation économique et l'inégalité devant la loi entre vainqueur et vaincu. La raison qui détermine le vainqueur à tolérer l'existence des dhimmis est essentiellement d'ordre économique. En effet, les dhimmis étant des peuples sédentaires vivant du travail quotidien agricole et urbain, sont productifs. La puissance métropolitaine exploitera ce travail tout en assurant son expansion militaire par les armes des guerriers bédouins. Les dhimmis ne représenteront plus désormais qu'une masse humaine exploitable et corvéable à merci, tolérée tantôt avec condescendance et tantôt avec animosité, selon les besoins économiques et stratégiques de l'empire.

Soumission du dhimmi

La domination du vainqueur sur le vaincu étant un rapport de force exigera que le dhimmi soit relégué dans un état de faiblesse, de subordination, d'infériorité. Il lui est interdit de porter une arme ou d'en avoir chez lui. Il ne peut, sous peine de mort, lever la main contre un individu de la race conquérante, fût-il un agresseur criminel ou un enfant. Il est permis toutefois en certaines circonstances d'engager des mercenaires dhimmis. Ceux-ci auront alors les mêmes droits que le Musulman, ce qui démontre bien les implications guerrières étayant le concept du dhimmi.

L'expropriation des peuples dhimmi, leur exploitation économique, appelaient des justifications morales. Pour légitimer le droit du vainqueur sur les biens et la personne du vaincu, le pouvoir glorifia la supériorité de la race élue conquérante et des valeurs spirituelles qu'elles défendaient en les opposant à la perversité du vaincu.

Il fallait que la dignité, l'autorité, l'opulence du dominateur, attestent que la bonté divine rétribue la juste cause du vainqueur, en contraste avec l'humilité, l'isolement, l'abjection du vaincu. L'opresseur s'efforça donc d'avilir l'âme du dhimmi en lui imposant les signes extérieurs d'une dégradation morale. Quand les dangers politico-militaires d'une révolte en masse des dhimmi eurent disparu, ce fut cette dégradation sociale et morale de l'être humain, justifiée par la supériorité du vainqueur, qui caractérisa la condition dhimmie. Mais même alors les implications politiques de la relation vainqueur-vaincu demeureront sous-jacentes à la relation dominateur-dominé, oppresseur-opprimé, qui s'y substituera.

Le pouvoir se devait d'exposer publiquement la perversité attribuée aux dhimmi et cela d'autant plus que la culture des dhimmi, héritiers des antiques civilisations orientales, était incomparablement supérieure à celle des vainqueurs. Selon le célèbre sheik égyptien Damanhourî, les dhimmi *"ne doivent pas imiter le vêtement des gens instruits et honorables, ou porter des vêtements luxueux, de la soie, ou dire de fins tissus. Ils doivent se distinguer de nous par leur costume selon l'usage local de chaque endroit, mais sans ornement, de façon à indiquer leur humiliation, leur soumission et leur abaissement. Leurs lacets de souliers ne doivent pas être semblables aux nôtres... leurs souliers doivent être grossiers, de couleur déplaisante. Les Compagnons [du Prophète] se sont accordés sur ces points de façon à montrer l'abaissement de l'infidèle et pour protéger la foi du croyant peu fervent."*¹ (Égypte 18^e siècle)

Avilissement du dhimmi

Un code de règles (stipulations d'Omar) déduites de textes religieux et juridiques imposa au dhimmi, ce vaincu spolié et soumis, un avilissement physique et moral qui en fit l'image de l'abjection. On ôta au dhimmi tout moyen de se défendre par la force ou par la loi, afin qu'il fût lâche pour que le vainqueur fût courageux, on l'obligea à ramper dans la servilité pour que le vainqueur se drapât dans la générosité, on le força à vivre dans la terreur du lendemain afin que chaque jour gagné sur la mort, le frustrant de sa révolte, l'emplisse de reconnaissance envers l'opresseur qui n'épargne sa vie que pour jouir de son labeur ingrat. Selon le sheik maghrébin Abd al-Karim al Magili, le jour de la perception de la capitation, les Juifs seront rassemblés dans un lieu public comme le souk, dans l'endroit le plus vil et le plus bas placé. Les auxiliaires de la loi se tiendront au-dessus d'eux en sorte qu'il apparaisse aux yeux de tous qu'ils seront avilis et dépouillés de leurs biens. *"Ils se rendront compte que nous leur faisons encore une grâce en acceptant d'eux la gizia et en les laissant aller ainsi. Puis ils seront traînés un par un... En payant, le dhimmi recevra un soufflet et sera repoussé de telle façon qu'il estimera avoir échappé à l'épée grâce à cette avanie."*² (15^e siècle)

L'isolement, l'infâmie, la vulnérabilité, la misère conditionnèrent le dhimmi en monstre social. Le tour était joué et dès lors la spoliation de cet être sous-humain, le droit à sa vie et à ses biens furent interprétés comme un signe de la volonté divine rétribuant la juste cause du vainqueur. De là à stipuler que les biens et les honneurs dont pouvaient jouir certains dhimmis étaient une illégalité et un péché, il n'y avait qu'un pas qui fut aisément franchi par le célèbre juriste Ibn Taimiyya qui affirme que les souverains ont le devoir *"de les humilier [les dhimmis] et de les opprimer, en les contraignant à l'accomplissement des stipulations d'Omar : ils ont le devoir de leur enlever les belles positions qu'ils occupent et de leur interdire d'une façon générale l'accès aux affaires musulmanes"*.³

Tolérer l'existence d'un être aussi hideux témoigne de la générosité du vainqueur, mais cette générosité n'est pas gratuite. Aussi, selon le même juriste, la communauté dominante doit-elle faire peser son joug sur son "protégé" de façon qu'il sache que toute fuite hors du filet d'infâmie qui l'enserme sera punie de représailles et qu'à chaque instant, l'exil ou la mort guettent le dhimmi. Le dhimmi doit vivre dans une condition d'insécurité permanente. La tolérance qui épargne sa vie n'est pas définitive, elle est achetée moyennant l'or et l'infâmie et pourrait être unilatéralement abrogée, car le péril châtiant l'infidèle n'est que temporairement écarté, grâce qui, pour se prolonger, réclame toujours plus d'or et d'infâmie, plus de travail et de corruption.

La fidélité à son culte étant la pierre angulaire de la résistance passive qui oppose le dhimmi au vainqueur, il importera d'en démontrer l'abjection. La construction de nouveaux édifices sera interdite, ceux datant de l'époque préislamique pourront être restaurés sous certaines réserves et à condition que nul agrandissement ni embellissement n'en vienne améliorer l'état antérieur, autrement dit, la restauration consistera à les maintenir constamment dans le délabrement. Objets de mépris, les objets de culte, symboles de pratiques haïssables, seront souvent volés, pillés, brûlés, désacralisés et leur détérioration accentuera la dégradation et l'humilité des lieux de culte dhimmis qui auront survécus à la destruction et à la confiscation.

Telles furent donc les motivations politiques, économiques et morales de la condition du dhimmi avec l'élaboration de systèmes mythiques justificatoires du cycle infernal de l'avalissement de l'homme par l'homme. Car la condition du dhimmi n'est guère exceptionnelle. Nombre de pratiques discriminatoires, existant déjà dans l'Orient chrétien et transmises par les convertis arabisés, furent intégrées dans le cadre des valeurs historico-politiques et religieuses des conquérants arabes.

Une histoire oubliée

Aujourd'hui, celui qui cherche à exhumer le passé des communautés dhimmies se heurte à ces silences de l'histoire qui sont les hécatombes des peuples. Dans la cendre des lieux abandonnés, il ne trouve que cimetières désacralisés et synagogues détruites. Même ce passé d'humiliation qui symbolise la résistance du dhimmi à l'opresseur est ignoré, c'est-à-dire renié par la postérité des dhimmis,

émancipée par l'Occident et trop pressée d'oublier l'humilité des ancêtres. Et nous ne mentionnons même pas le courant opportuniste tendant à falsifier ou à enterrer cette histoire.

L'oubli silencieux se refermant sur les dhimmis est à la mesure de leur interminable passé d'oppression et d'humilité. Peuples sans passé, ils sont aussi des peuples sans droits et à notre époque où des mini-nationalismes se fabriquent artificiellement en dix ans, pillant d'ici de là leurs slogans nationaux, nul n'a jamais entendu parler des droits des dhimmis à l'autonomie nationale sur leur sol libéré ou à l'égalité de droits avec leur oppresseur. Nations témoins, peuples morts-vivants forgés dans un silence millénaire fondé sur l'axiome que toute critique de l'opresseur est blasphématoire, ils incarnèrent une condition de souffrance dans la non-existence. Dans la dialectique vainqueurs-vaincus, ils sont encore aujourd'hui victimes du principe totaliste : tout pour le vainqueur, rien pour le vaincu. Au vainqueur la gloire d'un impérialisme réussi, l'éclat des civilisations des peuples pillés, le respect du monde devant la force et la puissance. Aux vaincus, une survivance d'esclaves à la gloire des maîtres et le mépris que témoigne l'histoire aux faibles et aux perdants.

Israël : Etat dhimmi

Est-il nécessaire, dira-t-on, de transmettre ce message qui ne crie même plus dans les entrailles d'une postérité traître à son passé ? Pour celui qui, dhimmi lui-même, a en sa quête d'identité, exploré les méandres de l'oppression, le monde actuel est plein de dhimmis car les outils qui le fabriquèrent n'ayant jamais été démasqués sont toujours à l'oeuvre. En fait, la condition dhimmie a gagné de l'Orient le monde libre car sont dhimmies les victimes du boycott économique arabe et du terrorisme international châtiant par la mort le blasphème contre l'arabisme. Pis : il y a même un état dhimmi : Israël, vivant dans la non-existence. Le système de valeurs qui fabriqua le dhimmi décrète aujourd'hui que harceler, tuer, mutiler la population israélienne ou ses sympathisants fautifs de blasphémer (sionisme) est un acte méritoire et légal. Ce sont ces mêmes sanctions qui châtiaient le dhimmi révolté, sa révolte n'étant que blasphème puisqu'elle contestait le dogme de la supériorité du dominateur et l'infériorité du dominé. Racisme, impérialisme, colonialisme, autant de vêtements d'opprobre, de mépris et de dérision jetés pour le désarmer et l'isoler sur l'Etat d'Israël dont la population composée en majorité de dhimmis réfugiés du monde arabe et libérés par le sionisme, lutte pour sa survie.

Mais, objectera-t-on encore, l'évocation de ce passé ne nuit-elle pas aux perspectives de paix qui, s'ouvrant au Proche-Orient, relèguent ce réquisitoire à l'arrière-plan ? Ces deux points sont d'importance. Le premier implique que l'enseignement de l'histoire doit se soumettre aux conjonctures politiques du présent qui pourraient déterminer non seulement sa falsification, mais encore sa destruction. Qui ne voit là qu'une paix mondiale exigerait la destruction des manuels d'histoire de toute l'humanité qui, désormais privée de mémoire, d'expérience, de culture, d'intelligence, régresserait à l'état animal ? Etant

admise l'utilité d'une transmission de l'histoire humaine, en nier la validité pour les nations dhimmies exclusivement sous prétexte que leur passé n'est que la dénonciation de l'oppression, pose un problème moral à l'intérieur même de l'histoire. Les peuples mutilés et humiliés devraient-ils être rejetés de l'histoire qui deviendrait alors le miroir narcissique des superbes et des vainqueurs qui exhiberaient sans remords leur pourpre glorieuse tissée dans le sang et la misère des vaincus ?

Nous croyons que la connaissance objective du passé, si elle n'est pas la condition déterminante pour une compréhension fraternelle entre les hommes, en est néanmoins le jalon nécessaire. Nier les données objectives de l'histoire relève d'une mentalité qui enseigne sur les bûchers de la science que le soleil tourne autour de la terre.

Et puis... il y a paix et paix.

Il y a la pax arabica imposée par Khaled d'Arabie pour stopper la progression communiste en Orient et tout à la fois créer les conditions favorables à la destruction d'Israël : isoler l'Etat hébreu, et surarmer les pays l'entourant durant une période "gelée" où l'on s'efforcera d'affaiblir Israël par l'afflux sur son territoire d'Arabes palestiniés. Cette paix-là est une tactique de paix dans une stratégie de guerre.

Et puis il y a l'autre paix, la seule vraie car elle s'inscrit dans l'histoire géopolitique de l'Orient. Et cette paix ne pourra s'instaurer que lorsqu'une refonte révolutionnaire des valeurs de l'Arabisme l'amènera pour la première fois à renoncer à ses concepts totalistes pour accepter l'égalité des droits et l'autonomie nationale des nations dhimmies. Mais, dira-t-on, Israël, dont une minorité il est vrai provient d'Europe, est-il une nation dhimmie ? Si le peuple hébreu ressuscite sur son territoire, la langue, les institutions, les villes antiques, la culture et les traditions nationales pré-islamiques, spécifiques à ce territoire, Israël est une nation dhimmie ayant réussi sa décolonisation. La parcellisation de la nation d'Israël procédant d'une annexion territoriale impérialiste ne saurait lui être imputée pour justifier cette annexion. Autrement dit, les défauts que l'oppression développe chez la victime lui seraient reprochés par l'opresseur qui les lui inflige pour justifier son oppression (relation dominateur-dhimmi). Et c'est en effet cette parcellisation, résultant de l'extradition du dhimmi juif qui sera invoquée pour légitimer l'arabisation du sol conquis.

Les Juifs ne forment pas un seul et même peuple, mais sont les citoyens des Etats auxquels ils appartiennent, décrète en substance l'art. 20 de la Charte de l'OLP et l'article 1 en fournit la motivation : "*La Palestine est la patrie du peuple arabe palestinien; elle constitue une partie inséparable de la grande patrie arabe, et le peuple palestinien fait partie intégrante de la nation arabe*"⁴ ou en termes modernes, de l'empire arabe.

La renaissance, sur une terre arabisée par la force, d'une langue et d'une culture hébraïques pré-islamiques constitue un défi révolutionnaire à la mentalité *totaliste* qui détermina la relation dominateur-dhimmi. En Israël, en effet, la langue hébraïque, langue nationale pré-arabe, est à égalité avec la langue

arabe et non à un niveau inférieur ou inexistant comme l'est le kurde qui lutte pour survivre, ou le syriaque désormais disparu. Et la judaïsation ou la réhabilitation des terres arabisées place une culture dhimmie exterminée par endroits, maintenue dans l'opprobre en d'autres (notamment en terre d'Israël, d'ailleurs, pour affirmer et maintenir son arabisation) à niveau égal avec la culture du conquérant.

On voit donc que la reconnaissance de droit d'Israël, et non de tolérance tactique pour une période délimitée, signifiera pour l'Arabisme une révision totale des valeurs qui assurèrent son expansion et sa domination, préalable nécessaire à la coexistence pacifique entre Arabisme et nations dhimmies dans le respect des droits mutuels. Cette critique réflexive sur le panarabisme modifierait la perspective historique millénaire déshumanisant les nations dhimmies.

Inséré dans sa dynamique historico-politique, l'aspect territorial du conflit judéo-arabe apparaît donc secondaire et finalement dépendant de l'évolution des structures mentales élaborées au cours des siècles d'arabisation de l'Orient.

Pour qu'une dynamique de la paix puisse durer et fructifier entre Arabes et dhimmis libérés, elle devra s'inscrire nécessairement dans le substrat humain sociologique et culturel tissé par l'histoire. Pour réussir la paix, pour travailler à une paix qui ne soit pas un artifice temporaire, il faut donc le connaître.

DOCUMENT

1851

Dhimmis samaritains à Shechem-Naplouse

"J'ai l'honneur de présenter à Votre Seigneurie, en substance, les supplications orales et écrites qui m'ont été adressées à plusieurs reprises par les Samaritains de Naplouse. [...]

Probablement depuis plusieurs générations, et surtout au siècle dernier, ils ont été cruellement persécutés par les dominateurs musulmans – et Naplouse a toujours été connue comme une ville particulièrement fanatique. [...]

Généralement, ils s'efforcent de placer comme secrétaire gouvernemental de leur district l'homme le plus intelligent parmi eux, et par ce moyen, ils ont réussi à se défendre contre bien des oppressions fiscales, tout comme font les Juifs dans d'autres pays et les Coptes en Egypte, mais ils n'ont tout de même pas réussi à se protéger de la violence, du meurtre et de la spoliation dans leurs maisons et dans les rues autrefois.

[...] Je suis informé par un Chrétien de Naplouse qu'il y a de fortes raisons de craindre de mauvaises conséquences de la perte de leur secrétaire, parce que les Musulmans sont en train de les injurier dans les rues en les menaçant pour l'avenir. [...]

Lettre (29.12.1851) de James Finn, consul britannique, Jérusalem, à Viscount Palmerston, Ministre des Affaires Etrangères, Londres (F.O. 78/ 874, Political No 10)

A.M. Hyamson, *The British Consulate in Jerusalem in relation to the Jews of Palestine*, London 1939, Part I, p. 185.

LA LIBERATION DU DHIMMI

Le jour où le crime se pare des dépouilles de l'innocence, par un curieux renversement... c'est l'innocence qui est sommée de fournir ses justifications – Albert Camus

Aux assises du colloque sur le sionisme au Collège de France (Paris, octobre 1976) de brillants orateurs exposèrent les orientations idéologiques du sionisme occidental. A l'exception de Mme Bensimon-Donath, nul apparemment ne remarqua ce grand absent qui attend encore qu'on lui ouvre les portes de l'Histoire : le judaïsme oriental. Grand non point par ses dimensions démographiques, car il n'est qu'une portion minime du peuple juif, mais par les leçons que l'on peut tirer de son histoire. En effet – indépendamment du contexte politique et du travestissement du sionisme en impérialisme occidental – il serait bon pour la santé morale du peuple juif et pour l'objectivité de la recherche scientifique, de découvrir cet autre sionisme, le sionisme de la ferveur, le sionisme des tripes qui transplanta en Israël des communautés orientales entières. Sionisme des humbles dont jamais personne ne parle, car il fut aussi naturel et nécessaire aux masses orientales que l'air qu'elles respiraient. Et s'il ne s'y élaborait en leur sein ni grand débat théorique, ni structure organisationnelle, c'est que d'une part à en juger par le Retour massif en Israël, l'endoctrinement sioniste eût été superflu, et d'autre part, parce que le sionisme dut souvent, en milieu arabe, se développer et opérer dans la clandestinité. Au surplus, si l'émigration orientale ne s'ébranla qu'en 48, c'est qu'à l'époque où les pressions arabes limitaient les possibilités d'émigration, le judaïsme oriental sut comprendre que le sauvetage des communautés d'Occident était une obligation prioritaire.

Oui, il serait bon en effet pour les intellectuels juifs d'Occident et particulièrement pour une jeunesse prodigue en générosités politiques d'aller vers ce vénérable aïeul du judaïsme occidental pour découvrir la grandeur et la noblesse de son destin. Lui, dont le passé est aujourd'hui démantelé et utilisé au gré des opportunités politiques, apporterait pourtant à l'histoire d'Israël un complément historique et moral indispensable car le judaïsme occidental, même s'il représente la majorité du peuple juif, n'en constitue pas la totalité et son histoire, pour intéressante qu'elle soit, ne relate pas toute l'histoire du peuple d'Israël.

L'histoire du judaïsme d'Orient est intéressante à plus d'un titre. Non seulement elle instruit sur la signification et l'évolution particulière des relations judéo-arabes, mais encore elle explique tout le développement historique ultérieur des nations dhimmies puisque le sort des Juifs d'Arabie préfigura le leur et devint même normatif au cours de la conquête. La condition du Juif dans l'Islam traditionnel, semblable à celle du Chrétien d'ailleurs, fut et demeura déterminée par les termes dans lesquels l'expansionisme arabe contestait l'autonomie nationale des cultures et des civilisations pré-islamiques dont il avait usurpé les territoires. Mais comme toute histoire nationale, l'histoire des dhimmis ne s'enferme pas dans un cadre dynamique événementiel, c'est-à-dire un enchaînement de faits et d'étapes politiques ou économiques. Elle déborde dans un univers spirituel particulier dont les dimensions morales, forgées au cours de

treize siècles, se manifestent encore dans le comportement des masses quand elles sont confrontées à l'histoire. Or l'événement historique capital qui bouleversa la vie juive en Orient fut un Retour massif en Israël en moins de deux décennies. C'est donc dans ce Retour à Sion que se révélèrent les attitudes traditionnelles du judaïsme dhimmi.

En premier lieu, ce Rassemblement des Exilés en Israël s'inscrit fidèlement dans le courant messianique qui vivifie et parcourt l'histoire juive dhimmie, courant qui seul peut expliquer la détermination collective de rester juif en dépit des persécutions consécutives à ce choix. Cet espoir du Retour se fonde sur une double attitude apparemment contradictoire : fidélité collective au passé national, qui reste paradoxalement axée sur la vision futuriste d'une société meilleure, puisque toute attente messianique implique la foi en l'avenir. La transplantation massive en Israël des Juifs orientaux s'inscrit donc dans une continuité historique, c'est la réalisation des aspirations messianico-nationales nourries tout au long de l'exil.

En ce qui concerne les relations avec le monde arabe, les Juifs d'Orient perpétuèrent également les comportements traditionnels du dhimmi vis-à-vis du Musulman. En effet dans l'Islam, le dhimmi remplit une fonction économique très précise que lui assignèrent les bâtisseurs de l'empire musulman et qui fut ultérieurement confirmée dans tous les textes législatifs régissant son statut. Déjà le khalife Omar, considéré le fondateur de l'empire musulman, ordonnait, lors de la conquête de la Syrie, de ne point partager les autochtones entre les Arabes, mais de les soumettre à des impôts afin que les générations suivantes de Musulmans puissent profiter de leur travail : *"Nos fils mangeraient les leur indéfiniment, aussi longtemps qu'il en resterait, et ces gens demeureraient esclaves des adeptes de l'Islam aussi longtemps que celui-ci resterait au jour ! Frappe-les donc de la capitation..."*⁵ Les taxes imposées aux dhimmis, écrit le célèbre juriste Mawerdi (mort en 1058) *"sont deux charges dont Allah a frappé les polythéistes au profit des fidèles"*. Les dhimmis représentaient donc une masse humaine tolérée aussi longtemps qu'elle pouvait être exploitée.

Au 20e siècle, les Juifs orientaux avaient *choisi* de retourner en Israël, néanmoins ils ne *partirent* pas des pays arabes, ils en furent *expulsés* dans des conditions fort pénibles, forcés d'abandonner tous leurs biens et livrés à des sévices et des humiliations gratuites car, notons-le bien, l'humiliation et la dégradation du dhimmi est aussi une prérogative légale de la communauté des Croyants.

Au 20e siècle, les Juifs orientaux furent donc traités par des Etats arabes qui venaient d'accéder à leur indépendance comme des dhimmis, conformément à la tradition. Et curieusement, les Juifs réagirent exactement de la façon traditionnelle des dhimmis. De même que dans le passé, ils se résignaient à subir massacres, viols et pillages ayant été désarmés devant la violence et la loi par l'interdiction du port d'armes, et du recours devant les tribunaux – ainsi à l'époque moderne acceptèrent-ils silencieusement d'être dépouillés des fruits d'un labeur séculaire de dhimmi. Durant treize siècles, la justice des hommes les avait rejetés dans une condition incarnant l'injustice permanente. Le concept de justice pouvait-il signifier autre chose pour eux que néant ou dérision ?

Quant à faire valoir des droits, ou même à concevoir qu'ils avaient des droits, c'était tout bonnement une innovation révolutionnaire et impensable pour la mentalité dhimmie. C'est ainsi qu'ils ne songèrent même pas à protester devant les instances internationales. Ils ne s'organisèrent point non plus en commandos de la mort tuant des civils arabes innocents pour se venger des gouvernements qui les avaient pillés. Ils n'exigèrent point que la communauté internationale subvînt à leurs besoins. Ils n'exploitèrent point la pitié de l'opinion publique à des fins politiques destructives. Dressés à la soumission, à l'humilité et au silence par les séquelles morales d'une condition de peur, d'injustice et d'oppression héroïquement assumée durant treize siècles, les réfugiés juifs des pays arabes surent trouver en eux-mêmes des forces morales pour surmonter leurs épreuves. Si bien que les traumatismes et les problèmes d'intégration sociale et économique affectant deux millions environ de Juifs orientaux descendance comprise, sont aujourd'hui pratiquement ignorés du monde et même des Juifs occidentaux.

Que firent donc les dhimmis modernes ? Eh bien, exactement comme leurs ancêtres quand, chassés, exilés, pillés, ils devaient pour survivre faire face à l'adversité grâce à leurs seules ressources. Ils réintégrèrent leur fonction économique de dhimmi : celle d'un travailleur infatigable et par conséquent de créateur. Avec une différence pourtant : celle d'avoir rompu le pacte de servitude et d'être désormais maîtres de leur destin.

Les Juifs orientaux qui retournèrent en Israël cultivèrent des terres désertiques, construisirent des villes frontières, bâtirent l'infrastructure industrielle du pays et participèrent aux guerres de défense nationale. Et quand les nations arabes qui les avaient exploités, opprimés et pillés monnayèrent des terroristes pour tuer leurs enfants et dynamiter leur nouvelles maisons, ils répondirent, encore comme des dhimmis, par des offres de paix. C'est-à-dire par une vision messianique de rédemption des peuples, messianisme qui, on l'a vu, fut constitutif à l'option de demeurer dhimmi dans l'espoir qu'un jour la servitude finirait.

Les réfugiés juifs orientaux qui essaimèrent en Europe et en Amérique eurent à assumer des défits tout aussi considérables. Sans aucune aide, ils durent s'intégrer dans une société technicienne et subvenir par leur travail aux besoins de leur famille et à l'éducation de leurs enfants. Et quand aujourd'hui le boycott économique arabe menace à nouveau les efforts de ces réfugiés, les Juifs d'Orient répondent encore par la paix.

L'étude de la condition du dhimmi est riche d'enseignements. Elle conduit à une réflexion sur le destin de l'homme exploité et opprimé non point en raison d'une fatalité subie (couleur, clans sociaux) mais en vertu de son choix délibéré et renouvelé le long des siècles de se maintenir sur un plan spirituel supérieur à celui de ses oppresseurs quels que soient les stigmates infâmants imposés qui le défigurent. Dans la dialectique oppresseurs-opprimés qu'elle engage se dessine le profil caractériel du dhimmi : un courage qui se manifeste dans l'action plutôt que le discours, un drame toujours surmonté parce que choisi, l'humble noblesse silencieuse d'un héroïsme quotidien inlassablement recommencé.

Tel est aussi le sens de l'exceptionnelle leçon de courage donnée aux puissances mondiales prosternées devant le veau d'or, par une poignée d'hommes prêts à mourir, incompris, dénigrés, abandonnés : les Maronites au Liban.

DOCUMENT

1839

Dhimmis juifs à Jerusalem

"Me conformant à l'ordre de Votre Seigneurie, j'ai l'honneur de vous renseigner sur la condition des Juifs en Palestine, aussi bien que le permet l'état du pays où, en raison de la quarantaine, nos moyens de communication sont très limités [...]"

L'esprit de tolérance envers le[s] Juif[s] n'est pas encore répandu ici comme il l'est en Europe – quoique le fait qu'il leur soit permis de vivre dans le quartier musulman indiquerait en quelque sorte, que le violent esprit d'oppression ait quelque peu diminué. On devrait néanmoins souligner qu'ils payent plus que d'autres le loyer de leurs maisons et par conséquent on pourrait, d'une certaine façon, estimer qu'ils achètent cette tolérance.

Le Pacha a montré bien plus de considération pour ses Juifs que son peuple ne l'a fait. J'ai entendu plusieurs [d'entre eux] reconnaître qu'ils jouissent sous son gouvernement de plus de paix et de tranquillité qu'ils n'en eurent jamais ici. Malgré cela, le Juif à Jérusalem n'est guère plus estimé qu'un chien – et rarement un jour passe sans que je n'entende qu'un acte de tyrannie et d'oppression n'ait été commis contre un Juif – généralement par les soldats qui entrent dans leurs maisons et "empruntent" tout ce qu'ils veulent sans demander aucune permission, parfois l'objet est rendu, mais fréquemment il ne l'est pas. Dans deux cas, j'ai réussi à obtenir justice pour des Juifs contre des Turcs. Mais réclamer justice pour des Juifs est une chose absolument nouvelle aux yeux de ces gens et j'ai de bonnes raisons de penser que mes efforts pour protéger les Juifs ont été – et le seront encore pour quelque temps à venir – au détriment de mon influence auprès d'autres classes: Chrétiens aussi bien que Turcs. [Musulmans] [...]"

[...] Un autre télégramme a été aussi envoyé à l'Agent de sa Majesté au sujet d'une nouvelle Proclamation qui a été issue ici, interdisant aux Juifs de prier dans leur propre maison et relatant une punition des plus barbares qui fut infligée à un Juif et à une Juive à Jérusalem cette semaine.

Il existe une autre sorte de persécution à laquelle les Juifs sont soumis ici, confirmée par la copie d'une lettre que j'ai l'honneur d'adresser à Votre Seigneurie et que m'adressa un médecin envoyé ici par la London Society pour soigner les Juifs pauvres.

Dès que la peste se déclare dans la ville, les Juifs deviennent aussitôt un objet de cupidité de la part de chaque employé du service de quarantaine, ceux-ci avec les médecins indigènes les volent et les oppriment jusqu'au dernier point. D'un seul individu aisé, ils ont réussi dernièrement à obtenir 4'000 piastres équivalentes à \$40 en pots-de-vin. Son fils était fiévreux et malade – ils déclarèrent que c'était la peste – assignèrent un garde à sa maison, le privant de tous moyens d'obtenir une assistance médicale – le patient mourut et comme il refusait de satisfaire leurs demandes – ils le menacèrent de tout brûler dans sa maison. Ceci, Monseigneur, n'est pas un cas isolé. Ce que le Juif doit endurer de chacun ne peut même être décrit.

Comme le misérable chien sans maître, il est battu par l'un parce qu'il traverse son chemin et souffleté par un autre parce qu'il crie – demander justice l'effraye de peur d'ap-peler sur lui de plus grands malheurs; il pense qu'il vaut mieux supporter que de vivre dans l'attente d'une vengeance provoquée par sa réclamation. Dressé depuis l'enfance à considérer les déchéances civiles qui le frappent partout comme une marque de dégradation, son coeur s'emplit de peur et de soupçons – il découvrent que personne ne lui fait confiance et par conséquent il vit en se méfiant de tous."

D'un rapport (25.5.1839) de W.T. Young, vice-consul britannique, Jérusalem, à Viscount Palmerston, ministre des Affaires Etrangères, (F.O. 78/ 368 No 13) voir A.M. Hyamson, *The British Consulate in Jerusalem in relation to the Jews of Palestine*, 1939, Part I.

RETROSPECTIVES EN TERRE DHIMMIE...

Judée et Samarie

Juillet. La lumière flambe dans le silence. Alentour : la Judée. Là une colline... oh un monticule, pas plus ! une larme sur la terre judéenne. C'est Bethar, le lieu où s'élevait la forteresse du valeureux Bar Kokhba, dernier refuge de la résistance hébraïque. Les pierres silencieusement témoignent car la terre ne ment pas. A qui sait l'écouter, elle livre son message sans qu'il soit même nécessaire ici de la remuer à la truelle. Tout est là, exposé comme en un livre ouvert malgré les déprédations des conquérants. Une tour carrée et un mur courant entre deux bastions témoignent de cette belle et solide architecture hébraïque, typique de la période du Premier Temple. Là... mur et tour élevés par Hérode. Et couronnant le tout, les fortifications de Bar Kokhba : tour carrée revêtue de pierres, bastions semi-circulaires, portes. Plus bas les traces du camp romain sont encore visibles. Le 9 Av en l'an 135, les résistants hébreux étaient massacrés ici par l'armée romaine.

Silence. Nous nous sommes réfugiés à l'ombre de l'olivier. Les enfants, instantanément, se sont nichés dans ses branches et, à califourchon, l'air grave, ils écoutent notre conférencier. Quelque part un figuier embaume... ou peut-être n'est-ce que le souffle des collines judéennes. Geste circulaire de Ya'acov Meshorer, jeune conservateur du musée de Jérusalem, numismate déjà célèbre et ex-responsable des antiquités en Judée-Samarie. "Les prospections archéologiques en Judée ont révélé des villes florissantes comptant de nombreuses synagogues. Tant l'architecture que les motifs ornementaux sont typiques de cette attachante civilisation hébraïque pré-islamique, illustrée en Galilée notamment, par les synagogues de Capharnaüm, Kefar Bir'am, Beit Shearim, Meiron, Korazim et autres lieux. De l'an 70 jusqu'à l'invasion et l'occupation arabe (640), ces collines étaient parsemées de villes et de villages hébreux, foyers d'une vie nationale, religieuse et culturelle intense. Privé de l'indépendance nationale, le peuple canalise son génie dans une réflexion sur la richesse de son passé national collectif. C'est l'époque d'élaboration de la Mischna qui, terminée au IIe siècle est suivie du Talmud, oeuvre monumentale compilant un matériel religieux, juridique et sociologique. Achievé vers 400, ce travail se poursuivra deux siècles encore, entretenant une intense ferveur messianique dont l'élan parviendra jusque dans la lointaine Arabie.

"L'occupation arabe ne modifia guère les noms hébreux des localités et les indigènes juifs, quoique devenus dhimmis, demeurèrent sur leurs terres. Ce ne fut que plus tard que l'implacable mécanisme de toute colonisation supprima la présence indigène au bénéfice d'une arabisation progressive de son territoire."

Dans l'ancienne ville juive de Bethar vivent aujourd'hui environ 1500 Arabes. Ils nomment le lieu où s'élèvent les monuments juifs : Khirbet el Yahoud, les Ruines des Juifs. Néanmoins, si des Israéliens y revenaient, ils les chasseraient indignés en les qualifiant d'étrangers. Mystère de l'âme orientale ou logique de

l'occupant ? Ces Arabes, médiocrement intéressés par un passé qui n'est point le leur, ignorent totalement l'histoire des lieux mêmes qu'ils habitent. Bien sûr, ils savent, comme le nom l'indique, que les Juifs y vivaient autrefois, mais ces vestiges appartenant à un peuple dépossédé et chassé ne représentent guère plus qu'une carrière offrant commodément des pierres que d'autres ont taillées. Or les commentaires fusant de l'olivier m'apprirent que chaque enfant juif où qu'il demeure, connaît mieux que l'habitant arabe les événements liés à cette localité.

A Eshtemoa, nom biblique qui fut arabisé par l'occupant en Es-Samoa des familles arabes vivent encore dans des maisons construites quelque quinze siècles plus tôt. Les éléments architecturaux et les motifs décoratifs qu'on y voit, y compris des ménorahs, sont caractéristiques de l'art hébreu pré-arabe. Des villageoises arabes cuisinant sur un sol de mosaïques antiques est chose banale. Au milieu de ce village s'élevait autrefois une synagogue de trois étages dont seuls deux ruinés sont visibles aujourd'hui. L'ampleur de cette synagogue dénote une importante agglomération juive. Mais comme tant d'autres monuments indigènes, elle fut détruite au début de l'occupation arabe. Ses pierres, notamment celles décorées de bas-reliefs, furent réemployées par les Arabes et embellissent aujourd'hui les façades de leurs maisons.

A Yata, nom biblique d'un village hébreu, des ossuaires juifs, décorés de motifs caractéristiques des I^{er} et II^e siècles sont disséminés autour des maisons arabes et servent d'abreuvoirs au bétail. Des monnaies datant du II^e Temple et des Asmonéens ont été trouvées par poignées en ces lieux.

Cette désynchronisation entre l'histoire et la population entretient chez le voyageur visitant la Judée-Samarie un malaise constant. C'est vrai que les noms hébreux ont été arabisés, que les reliques juives, comme à Hébron et ailleurs, ont été islamisées et que l'arabisation a réussi à effacer toutes traces du nationalisme hébreu. C'est vrai aussi qu'à distance, les villages arabes semblent pittoresques. Mais ce n'est qu'impression superficielle, car si le voyageur, cherchant à s'expliquer ce malaise, les observait de plus près, il ne verrait souvent que de pauvres amas de ruines où l'absence de la végétation est si totale qu'ils évoquent les vastes espaces libres et sablonneux de l'Arabie plutôt que les collines boisées du paysage biblique. Le cœur se serre car les gens, généralement, ne vivent pas dans des ruines, quelle que soit leur pauvreté. Et c'est alors que les ruines émergent d'un paysage qu'elles couvrent si abondamment qu'elles passaient inaperçues.

En 1864, Arthur Penrhyn Stanley, Doyen de l'Abbaye de Westminster, constatait que la Palestine, plus que tout autre pays, était un pays de ruines. *"En Judée, il n'est point exagéré de dire que sur des milles et des milles, il n'y a aucune présence de vie ou d'habitation excepté l'occasionnel berger sur une colline ou l'attroupement de femmes aux puits, et cependant il n'y a guère de sommet de collines qui, à vue d'oeil, ne soit couvert des vestiges de quelques forteresses ou villes antiques. C'est parfois des fragments d'anciens murs, parfois des fondations et des piliers en pierres, mais toujours assez pour signaler l'habitation humaine et la civilisation."*⁶

Ce ne sont point seulement les terrasses qui parcourent des collines jadis couvertes de vignes et d'oliviers qui sont détruites. Rien de plus navrant que ces pauvres agglomérations sans rues, ces habitations sans architecture, cubes à moitié démolis, remblayés au petit bonheur avec des pierres sculptées, des chapiteaux et des colonnes brisées, pillées aux monuments des civilisations précédentes. Chassé ou exterminé, l'indigène dhimmi a disparu. Les nomades se sont sédentarisés, les colons sont venus. Ils campèrent dans les maisons des autres et quand le temps les entama, ils les colmatèrent en détruisant des monuments qu'ils n'avaient point élevés. Etrangers sur cette terre prise à d'autres, son passé ne les concernait guère. Ce n'était point le leur. Et quand l'inlassable tourment de l'exil ramenait l'indigène dans sa patrie, la peur de ce perpétuel retour et d'un partage avec la victime dépouillée se manifestaient par des massacres. On pourrait accumuler les témoignages historiques mais il suffit ici d'apporter quelques exemples du XIXe siècle, donc relativement récents. Dans son rapport à Palmerston en 1836, le colonel Campbell, consul-général anglais en Egypte, décrit comment *"les Musulmans de Safed, profitant des désordres régnant dans le pays, tombèrent le 16 juin sur les innocents Juifs de cette ville, violèrent leurs femmes, assassinèrent ceux qui tentaient de résister et se livrèrent à des actes de vandalisme durant trente-trois jours."*⁷ A la même époque, le voyageur américain John Lloyd Stephens évoque des scènes semblables en 1834, perpétrées contre les Juifs de Hébron qui virent sous leurs yeux leurs femmes et leurs filles violées brutalement.⁸

En 1872, le voyageur anglais Thomas Jenner, visitant Naplouse s'émeut de la détresse de deux Juifs : *"le gouvernement les ayant chassés de leurs maisons et les ayant mis à la rue, eux et tout ce qui leur appartenait parce qu'on avait besoin de leur demeure pour y loger des soldats."*⁹ Rien d'exceptionnel à cette mesure, l'hébergement et l'entretien des troupes musulmanes étant souvent l'une des servitudes imposées par le conquérant à l'indigène dhimmi. Nul doute qu'avec le temps, l'anarchie rampante et les abus attestés par de multiples documents, une telle loi n'ait encouragé l'occupant à déposséder légalement son hôte, surtout si l'on se souvient que celui-ci était désarmé et son témoignage assermenté refusé. Elément infime certes, parmi tant d'autres, du processus qui transforma les peuples dhimmis de majorité en minorités "tolérées" sur leur propre sol.

Mais nulle part la tragédie de l'histoire n'est plus poignante qu'à Shomron-Sébaste en Samarie. Nulle part la dévastation n'est plus sinistre que dans ces ruines de l'antique capitale du royaume d'Israël fondée vers 880 av. J.-C. Car ici plus qu'ailleurs peut-être le contraste est frappant entre la désolation actuelle et les magnifiques vestiges laissés par une florissante et active population. Voici les fortifications, les casemates, les palais royaux d'Omri, d'Achab et de Jézabel, les greniers de Jéroboam II (787-749). Hérode ici fit percer une avenue bordée de colonnades. Un théâtre, un stadium, un mur d'enceinte avec des tours et des portes témoignent du style à la fois robuste et élégant de l'architecture indigène de cette époque.

Ici la lumière qui ruisselle sur ces pierres semble des larmes d'histoire. Car aujourd'hui Shomron-Sébasté n'est qu'une misérable bourgade peuplée d'environ 1300 Arabes qui campent dans ses décombres. L'église construite par les Croisés où s'élèvent des tombes médiévales attribuées aux prophètes hébreux Elisée et Abdias, est devenue leur mosquée, édifice encore impressionnant en dépit des débris gisant sur le sol depuis des siècles. Etrangers à ce passé, les habitants l'ignorent et abritent leur misère dans ses ruines. Ces colonnes, ces pierres sculptées ne sont que des matériaux de colmatage pour de pauvres taudis. Détresse humaine et cataclysmes de l'histoire s'associent ici pour faire de Shomron-Sébasté le symbole de la grandeur et de l'extermination d'un peuple.

Ce peuple, nous en trouvons une partie, rescapée du plus long génocide de l'histoire. 250 Samaritains, c'est tout, "tolérés" par 44.000 Arabes dans leur antique capitale Shechem-Néapolis arabisée en Naplouse. Nous ne pouvons ici décrire les massacres, expropriations et persécutions de toutes sortes, qui réduisirent ce nombreux peuple d'agriculteurs et habiles artisans à des proportions de spécimen squelettique de musée. Nous renvoyons le lecteur intéressé à l'article *Samaritain* dans l'Encyclopaedia Judaica (1971), où il notera que, menacée en 1842 d'une totale extermination, cette inoffensive et agonisante communauté dhimmie de 142 âmes, fut secourue in extremis par une autre communauté dhimmie : les Juifs de Jérusalem. La raison de l'écart numérique entre Juifs et Samaritains est donnée dans un reportage de l'International Herald Tribune (8.3.1977) : "Notre règle, explique simplement Benyamin Tsedaka, était de ne pas quitter Israël." Et en effet les Samaritains incarnèrent dans toute son horreur le destin dhimmi, puisque contrairement aux Chrétiens, ils ne bénéficièrent d'aucune protection et qu'ils se refusèrent à s'exiler — comme ce fut le cas des Juifs — de leur terre occupée. Telle est la simple explication du scandale moral d'une Samarie sans Samaritains et d'une Judée sans Juifs. Aujourd'hui les magnifiques ruines de Shomron-Sébasté sont parmi les plus émouvants monuments d'Israël. Parce qu'ils étaient une secte juive enracinée dans son sol, les Samaritains subirent leur solution finale, dans l'obscur et humble silence où l'histoire ensevelit les dhimmis.

Aujourd'hui, le spectre du dhimmi, vêtu d'opprobres, dépouillé et désespérant de toute justice humaine puisqu'il en est rejeté — opprimé tant de fois décrit pour ceux qui savent lire — hante les monts désolés de Judée-Samarie où s'est incarné son destin.

Désormais les populations vivant dans ces régions sont toutes musulmanes. Quelques îlots chrétiens arabisés, souvenirs de l'occupation byzantine ou héritage des Croisades, survivent grâce à la protection que leur assura la chrétienté. Les Samaritains furent éliminés sur place, à l'exception des 470 vivant actuellement, dont 250 à Naplouse. Les Juifs, jusqu'en 1948, furent décimés ou expulsés et jusqu'en 1967, interdits de séjour. L'arabisation de cette région en fit donc une province arabe *judenrein*, c'est-à-dire "nettoyée" de toute sa culture indigène pré-arabe.

Les populations qui remplacèrent les indigènes, d'origine byzantine, bédouine, perse, druze, circassienne, turque, purent ainsi jouir de la terre dhimmie arabisée. Or depuis 1967, ces paisibles villageois à la conscience tranquille, se justifiant de leurs droits arabes fondés sur le martyre du peuple autochtone exilé ou annihilé sur place, vivent un cauchemar. L'Hébreu exilé par les vagues des successives occupations et leurs séquelles, ou toléré dans sa patrie mais dans l'abjection – cet Hébreu revient. Et il revient, oh scandale ! Non point en dhimmi, seule condition admise pour l'indigène, mais comme un citoyen jouissant de tous ses droits d'homme libre. Il est vrai que le fait, pour scandaleux qu'il soit, n'est point unique. Nombre de...

d'arabisation totale. "La guerre populaire au Liban n'est pas terminée et le bain de sang continuera !... Notre guerre au Liban sauvera l'arabisation du Liban. Je déclare au nom du mouvement palestinien et des forces progressives nationales libanaises, que le Liban restera arabe." déclare Arafat le 30 novembre 1975 à Damas. Ce choix, on le constate, concerne donc outre Israël, d'autres peuples orientaux. En fait il confronte une tradition de domination arabe à une prise de conscience révolutionnaire et libératrice des droits des autres peuples orientaux et non arabes.

Remuant ces pensées, je traversais un quartier arabe de Jérusalem à cent mètres du Mont Sion. Subitement des pierres m'atteignirent. Un groupe d'adolescents arabes, protégés derrière des bidons, me lançaient des projectiles, m'injuriant et clamant leur allégeance à l'O.L.P. Le geste que je fis pour me protéger me transporta vingt ans en arrière dans le cimetière juif du Caire où j'avais accompagné des parentes âgées, des veuves faisant un dernier adieu aux tombes qu'elles quittaient, car, Juives, elles étaient pratiquement chassées d'Egypte. Une pluie de pierres lancées par des Arabes les avait effrayées. Poursuivies par les lazzis, elles s'étaient enfuies, se courbant davantage, trébuchant, l'une quasi aveugle, l'autre boitant, aussi vulnérables dans leur vieillesse que les reliques qu'elles abandonnaient aux dépredations. Et le geste que nous fîmes alors, elles pour se protéger et moi pour les couvrir, fut le même que celui que j'exécutais à Jérusalem, ville de David, roi d'Israël, sous les projectiles arabes. Geste millénaire du dhimmi ensevelissant ses morts en courant et en secret ou agressé et humilié dans les rues. Geste traditionnel de l'Arabe, transmis de père en fils avec la haine méprisante de l'opresseur envers sa victime.

En ce mois de juillet 1977, la vague d'attentats à la bombe en Israël et les tentatives d'écraser les Maronites au sud-Liban me rappelèrent que le sang dhimmi était encore licite...

NOTES

- 1) Ed. et trad. Moshe Perlmann, *Shaykh Damanhuri On the Churches of Cairo (1739)*, University of California 1975, p. 56.
- 2) Georges Vajda, *Un traité Maghrébin : "Adversus Judaeos" Akham Ahl Al-Dimma, du Sayh Muhammad b. 'Abd Al-Karim Al-Magili*, in *Etudes d'Orientalisme dédiées à la mémoire de Lévy-Provençal*, Tome II, Paris 1962, p. 811.
- 3) Martin Schreiner, *Contributions à l'Histoire des Juifs en Egypte*, in *Revue des Etudes Juives*, Tome XXXI, Paris 1895, p. 11.
- 4) Charte Nationale Palestinienne de l'OLP, in Y. Harkabi, *Palestine et Israël*, Genève 1972, pp. 105-135.
- 5) Abou Yousof Ya'koub, *Le livre de l'Impôt Foncier (Kitâb el-Kharadj)*, trad. E. Fagnan, Paris 1921, pp. 217-218.
- 6) Arthur Penrhyn Stanley, *Sinai and Palestine*, London 1866, p.117.
- 7) John Bowring, *Report on the Commercial Statistics of Syria, (addressed to Lord Palmerston and presented to both Houses of Parliament)*, London 1840, p. 129 (Reprinted Edition 1973 by Arno Press Inc.)
- 8) John Lloyd Stephens, *Incidents of Travel in Egypt, Arabia Petraea, and the Holy Land*, New York 1837 (New edition, University of Oklahoma Press 1970, p. 32).
- 9) Thomas Jenner, *Palestine et Liban*, Paris et Neuchâtel 1883, p. 142.

DOCUMENT

1884 Origine de la population arabe palestinienne : le cas de la plaine du Sharon

"C'est un fait singulier que la bande côtière de Haïfa à Césarée semble être devenue le centre d'une invasion de colons et d'étrangers des plus diverses races. Les nouveaux immigrants à Césarée sont slaves. Certains d'entre eux parlent un peu de turc. L'arabe est une langue qui leur est inconnue, mais qu'ils apprennent. Leur propre langue est un dialecte slave. Quand les premiers troubles [1875] qui conduisirent à la guerre russo-turque éclatèrent dans les provinces de Bosnie et d'Herzégovine, un cri d'indignation s'éleva parmi les philanthropes... Je ne crois pas non plus que le public en général ait réalisé le fait que, sur ces Slaves, plus de la moitié étaient des Musulmans et que le gouvernement turc ne les persécutait guère plus qu'il ne persécutait aucun autre de ses sujets, mais que les oppresseurs de la paysannerie slave, qui était chrétienne, étaient l'aristocratie slave, qui était musulmane. [...] Quand cela [la question agraire] fut réglé par la restitution des provinces à l'Autriche, l'aristocratie slave musulmane, se trouvant à son tour persécutée, par ses anciens paysans et une puissance chrétienne qui les protégeait, émigra vers le gouvernement plus bienveillant du sultan. Ainsi est présenté le curieux spectacle d'une population slave émigrant de l'empire autrichien de façon à être sous un gouvernement musulman.

Tout près de la nouvelle colonie bosnienne sont plantées, dans la plaine du Sharon, deux ou trois colonies de Circassiens. Ceux-là sont les gens qui ont commis les atrocités bulgares. L'ironie du sort les a, à présent, placés à environ 3 à 4 milles des colons appartenant à la race qu'ils massacrèrent. Eux aussi, fuyant le gouvernement des Chrétiens, ont cherché refuge sous l'aile protectrice du sultan où, j'ai le regret de le dire et comme je l'ai décrit dans une lettre précédente, ils cèdent encore à leurs penchants pillards. Tout près d'eux sont les tentes noires d'une tribu de Turcomans. Ils appartiennent à la vieille souche seldjouk et le berceau de leur tribu donna naissance aux souverains actuels de l'empire turc. Ils sont ici depuis environ trois cents ans et ont oublié la langue turque, mais il y a quelques mois, une nouvelle migration arriva des montagnes de Mésopotamie. Ces nomades ne parlaient que le turc et espéraient trouver un chaleureux accueil auprès de ces vieilles tribus dans la plaine du Sharon. En cela ils furent déçus, et ils ont maintenant, à mon dégoût, dressé leurs tentes sur les sommets du [mont] Carmel où leurs grands chameaux laineux et leurs larges culottes contrastent curieusement avec les chevaux et les costumes des Bédouins qui nous sont familiers. [...]

Les colonisateurs slaves [...] percent de larges rues justement dans les ruines les plus intéressantes, utilisant les vieilles fondations, s'appropriant la belle maçonnerie, les pierres blanches du temple construit par Hérode, et les blocs de calcaire brun de la cathédrale des Croisés, fouillant dans les carrières des anciens monuments souterrains, nivelant les ruines en les tassant en un lieu, les nivelant en les soulevant en un autre, et transformant cette si pittoresque région à un tel point qu'elle sera bientôt méconnaissable [...]

Ils formaient l'aristocratie terrienne dans leur propre pays [...]. Une grande portion de la terre la plus fertile de la plaine du Sharon leur a été donnée par le gouvernement turc [...]

Les paysans de la basse classe de la Bosnie et de l'Herzégovine ne furent pas obligés, quand le pays fut conquis par les Musulmans, de changer de religion et ils sont restés chrétiens; tandis que les descendants de leurs maîtres, qui sont restés les propriétaires du sol, sont devenus des Musulmans bigots. Par conséquent, après la restitution du pays aux Autrichiens, la paysannerie chrétienne a été protégée par les autorités contre l'oppression de leurs anciens maîtres, qui, incapables d'endurer l'humiliation du retournement de la situation et la révolte impunie de leurs anciens serviteurs, ont vendu toutes leurs possessions et émigré dans les provinces du sultan, plutôt que d'endurer les indignités qu'ils déclarent avoir subies de la part de leurs nouveaux maîtres chrétiens et leurs anciens serfs chrétiens [...] Ils forment à présent l'avant-garde d'une bien plus grande migration qui suivra aussitôt que les arrangements pour les recevoir seront faits."

Laurence Oliphant, *Haïfa or Life in modern Palestine*, London 1887. New edition, Jerusalem 1976, pp. 238-239/241-242.

POSTFACE

La Visite du Président Sadate à Jérusalem

Celui qui connaît bien l'obsession du stéréotype dhimmi juif dans la conscience arabe contemporaine et particulièrement arabo-palestinienne, son rôle central et polarisant dans le conflit israélo-arabe, celui-ci peut comprendre le courage du président Sadate et apprécier la grandeur symbolique de son acte. Le face-à-face historique de Sadate avec Begin et leurs chaleureuses poignées de mains expriment la volonté de Sadate de refuser désormais la démonologie du dhimmi juif transposée en termes identiques au sioniste, afin de découvrir le visage humain d'Israël. Ces 70 % d'éléments psychologiques du conflit auxquels Sadate se référait, se fondaient sur l'impureté, la souillure du dhimmi sioniste, avec lequel l'Arabe évitait soigneusement tout contact. Isolé au sein du monde arabe, le sioniste devenait un symbole de dérision, de haine et d'opprobre. Or converser avec l'Israélien, serrer sa main, accepter sa présence, communiquer avec lui par le langage et la raison, privilèges éminemment humains, c'est voir en lui son égal.

Seul celui qui connaît l'histoire comprend que cette simple attitude rompt avec un passé de treize siècles. Bien sûr, il ne s'agit pas pour le Juif d'éprouver une reconnaissance éperdue parce que, de la sous-humanité, il a accédé à l'humanité, car il pourrait déplorer les treize siècles où son humanité fut niée. Ce qu'il faut admirer chez le président Sadate, c'est l'acte d'un homme qui surmonte les préjugés du passé avec tous les déchirements et les doutes que cela implique. Un homme qui s'engage le premier, parmi les siens, sur une voie nouvelle. C'est donc le contexte particulier de l'arabisme qui confère à Sadate la stature d'un homme exceptionnel, courageux et intelligent.

Ce qu'Israël attend du président Sadate, du peuple égyptien et des peuples arabes, c'est la reconnaissance du lien historique, tel qu'il ressort de l'histoire et du Coran, entre le peuple hébreu et la terre d'Israël, et le droit à la souveraineté nationale de l'Etat hébreu sur sa terre. La courageuse initiative du président Sadate doit être chaleureusement soutenue. Elle ouvre la voie à l'établissement d'une paix juste dans le respect des droits nationaux des Juifs et des Arabes.

N.B. Cette postface a été écrite en décembre 1977.

Photo de couverture :

LE RETOUR DU DHIMMI vers 1949

En 1881, les dhimmis juifs du Yémen décidèrent de retourner en masse en terre Sainte.
Récit d'un immigrant :

1) *"Et ils célébrèrent la fête [Souccoth] avec de grandes réjouissances. Et durant toute la fête, jour et nuit, femmes et hommes ne parlèrent que de la terre d'Israël. Et tous les Juifs qui étaient à Sana'a et tous les Juifs du Yémen s'accordèrent pour vendre toutes leurs maisons et tous leurs biens de façon à payer leur voyage vers leur patrie. Et presque personne parmi eux ne sommeilla ni ne dormit la nuit à cause de leur attente, de leur désir et du brûlant enthousiasme de leur amour pour la terre d'Israël. Et si violent fut cet amour qui explosa dans leur coeur qu'ils abandonnèrent tout ce qu'ils possédaient, vendant leurs maisons et leurs biens à un huitième de leur valeur de façon à payer leur voyage par terre et par mer."*

The Exodus from Yemen, Tel Aviv, n.d.

2) *"... Une première caravane [de Yéménites] a été assez heureuse pour y arriver [à Jérusalem] ... Cette seconde caravane avec une troisième caravane récemment arrivée de S"*

*Eternel, délivre ton peuple, le reste d'Israël !
Voici, je les ramène du pays du septentrion,
Je les rassemble des extrémités de la terre;
Parmi eux sont l'aveugle et le boiteux,
La femme enceinte et celle en travail;
C'est une grande multitude qui revient ici.
Ils viennent en pleurant, et je les conduis
au milieu de leurs supplications;
Je les mène vers des torrents d'eau,
Par un chemin uni où ils ne chancellent pas.*
— Jérémie, ch. 31, v. 8-10.

